

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ROYAL PURPLE 46 RINÇAGE ET NETTOYAGE



Section 1. Identification

identificateur de produit GHS : ROYAL PURPLE 46 RINÇAGE ET NETTOYAGE
Code produit : RF46
D'autres moyens d'identification Type de produit : Indisponible.
produit : Liquide.

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisations identifiées

Indisponible.

Utilisations déconseillées	Raison
Indisponible.	

Coordonnées du fournisseur : Royal Purple, Inc.
1 Royal Purple Lane Porter, Texas
77365 USA
Téléphone: 281-354-8600 Téléphone d'urgence: 281-354-8600

numéro de téléphone d'urgence (avec les heures d'ouverture) : 24 h. CHEMTREC 1-800-424-9300 / 1-703-527-3887 internationale

Section 2. Identification des dangers

Statut OSHA / HCS : Ce matériel est considéré dangereux selon la norme OSHA Hazard Communication (29 CFR 1910.1200).

Classification de la substance ou du mélange : IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B

Pourcentage du mélange constitué de composants (s) des risques inconnus pour le milieu aquatique: 76,7%

Éléments d'étiquetage SGH

mot signal : Attention

Mentions de danger : Provoque une irritation des yeux.

Conseils de prudence Prévention

: Portez des lunettes ou une protection faciale. Se laver soigneusement les mains après la manipulation.

Réponse : LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si présent et facile à faire. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Espace de rangement : N'est pas applicable.

Disposition : N'est pas applicable.

Risques non classés ailleurs : Aucun connu.

Section 3. Composition / informations sur les composants

Substance / préparation : Mélange
D'autres moyens d'identification : Indisponible.

numéro CAS / autres identifiants

Numero CAS : N'est pas applicable.

nom des composants	%	Numero CAS
Le 1,2-benzènedicarboxylique acide, des esters d'alkyle di-C9-11-ramifié, en C10-riche	≥75 - <90	68515-49-1

Toute concentration présentée comme une plage est de protéger la confidentialité ou est due à la variation de lot.

Il n'y a pas d'autres ingrédients présents qui, selon les connaissances actuelles du fournisseur et dans les concentrations d'application, sont classés comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

limites d'exposition professionnelle, le cas échéant, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers secours

Description des premiers soins nécessaires

Lentilles de contact

peau

Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Si elle ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, la respiration artificielle ou de l'oxygène par du personnel qualifié. Il peut être dangereux de retirer les lentilles de contact. Si elles sont présentes, les retirer et les garder à portée de main. Enlever les vêtements et les chaussures souillés. Retirer les bijoux. Couvrir la zone affectée avec un bandage adhésif propre et sec. Consulter un médecin si des effets néfastes sur la santé persistent. Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles sont présentes. Maintenir les yeux fermés pendant le rinçage. Ne pas utiliser de produits cosmétiques ou de produits pour les yeux pendant au moins 24 heures.

Contact avec la

Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Si elle ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, la respiration artificielle ou de l'oxygène par du personnel qualifié. Il peut être dangereux de retirer les lentilles de contact. Si elles sont présentes, les retirer et les garder à portée de main. Enlever les vêtements et les chaussures souillés. Retirer les bijoux. Couvrir la zone affectée avec un bandage adhésif propre et sec. Consulter un médecin si des effets néfastes sur la santé persistent. Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles sont présentes. Maintenir les yeux fermés pendant le rinçage. Ne pas utiliser de produits cosmétiques ou de produits pour les yeux pendant au moins 24 heures.

Ingestion

⋮⋮⋮ Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires le cas échéant. Amener la victime à l'air frais et la maintenir au

La plupart des symptômes / effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Lentilles de contact : Provoque une irritation des yeux.
Inhalation : Aucun effet significatif ou danger critique.
la peau : Aucun effet significatif ou danger critique.
Ingestion Contact avec : Aucun effet significatif ou danger critique.

Surexposition Signes / symptômes

Lentilles de contact : Les symptômes néfastes peuvent inclure les éléments suivants:
 irritation
 larmoiement
 rougeur
 Aucune donnée spécifique.
Ingestion Inhalation Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.
 ⋮⋮⋮ Aucune donnée spécifique.

Section 4. Premiers secours

Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires, le cas échéant

- Avis aux médecins** : Traiter de façon symptomatique. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si grand des quantités ont été ingérées ou inhalées.
- traitements spécifiques** : Aucun traitement spécifique.
- Protection des secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou sans formation adéquate. Cela pourrait être dangereux pour la personne l'aide à donner la respiration artificielle bouche-à-bouche.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures de lutte contre les incendies

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utilisez un extincteur approprié pour combattre le feu environnant.

Moyens d'extinction : Ne pas utiliser le jet d'eau.

: Dans un incendie ou d'une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

**chimique
spécifiques dus au produit
thermique dangereux Dangers
Produits de décomposition**

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone de dioxyde de carbone

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne de la proximité de l'incident s'il y a un incendie. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou sans formation adéquate.

**protection spéciale
équipement pour les pompiers** : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire équipement de protection et autonome approprié (ARA) avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer les environs. Garder le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Évitez de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Portez un respirateur adapté quand la ventilation est inappropriée. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié.

Pour les intervenants d'urgence: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, des informations

à la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir aussi les informations contenues dans « Pour le personnel non urgents ».

non-urgence

Précautions environnementales

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou sans formation adéquate. Les cours d'eau, les égouts et les égouts. Informer les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Pour le personnel

petit déversement : Arrêter la fuite si sans risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Avec de l'eau et Diluez éponger si soluble dans l'eau. En variante, ou si insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient d'élimination des déchets approprié. Élimination par un entrepreneur d'élimination des déchets.

déversement grand : Arrêter la fuite si sans risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. libération d'approche face au vent de. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir les fuites avec un matériau non-combustible, absorbant, par exemple du sable, la terre, la vermiculite, la terre de diatomées et le placer dans un récipient pour élimination selon la réglementation locale (voir section 13). Élimination par un entrepreneur d'élimination des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent poser le même danger que le produit déversé. Remarque: voir la section 1 pour les informations de contact d'urgence et de l'article 13 pour l'élimination des déchets.

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser un respirateur, purificateur d'air ou à adduction d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. sélection du respirateur doit être fondé sur les niveaux d'exposition prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique : Liquide.

Couleur : Indisponible.

Odeur :: Indisponible.

Seuil de l'odeur : disponible.

pH : Indisponible.

Point de fusion : Indisponible.

Point d'ébullition : Indisponible.

d'éclair : Coupe fermée: 243 ° C (469,4 ° F)

Taux d'évaporation : Indisponible.

Inflammabilité (solide, gaz) : Indisponible.

explosifs limites supérieure et inférieure (inflammables) : Indisponible.

La pression de vapeur : Indisponible.

Densité de vapeur : Indisponible.

Densité relative ::: Indisponible.

Solubilité : Indisponible.

Coefficient de partage: n-octanol / eau ::: Indisponible.

température d'auto-inflammation Point : Indisponible.

Température de décomposition : Indisponible.

Viscosité : Cinématique (40 ° C (104 ° F)): 0,46 cm²/s (46 cSt) Non

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses composants.

Stabilité chimique :

Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter : produit est stable.
: Aucune donnée spécifique.

matières incompatibles : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, les produits de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Le

Section 11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Section 11. Informations toxicologiques

Nom du produit /	Résultat	Espèce	Dose	Exposition
Le 1,2-benzènedicarboxylique acide, des esters d'alkyle di-C9-11-ramifié, en C10-riche	DL50 cutanée	lapin	16000 mg / kg	-
	Oral LD50	Rat	> 60 000 mg / kg	-

Irritation / corrosion

Nom du produit /	Résultat	Espèce	But	Exposition	Observation
Le 1,2-benzènedicarboxylique acide, des esters d'alkyle di-C9-11-ramifié, en C10-riche	Yeux - Faiblement irritant	lapin	-	0.1 Milliliters	-

Sensibilisation

Indisponible.

Mutagénicité

Indisponible.

carcinogénicité

Indisponible.

Toxicité pour la reproduction

Indisponible.

tératogénicité

Indisponible.

(exposition unique)

Indisponible.

la toxicité des organes cibles (exposition répétée)

Indisponible.

danger par aspiration

Indisponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

: Voies d'entrée probables: par voie orale, cutanée, inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

Lentilles de contact	: Provoque une irritation des yeux.
Inhalation	: Aucun effet significatif ou danger critique.
la peau	: Aucun effet significatif ou danger critique.
Ingestion Contact avec	: Aucun effet significatif ou danger critique.

Les symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Lentilles de contact	: Les symptômes néfastes peuvent inclure les éléments suivants: irritation larmolement rougeur
Ingestion Inhalation	Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	Aucune donnée spécifique.
	::: Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats et effets chroniques d'une exposition à court et à long terme Toxicité pour certains organes cibles

L'exposition à court terme

Effets potentiels immédiats : Indisponible.

Section 11. Informations toxicologiques

différés potentiels : Indisponible.

L'exposition à long terme

Effets potentiels immédiats : Indisponible.

Effets potentiels différés : Indisponible.

Effets chroniques potentiels

Indisponible.

Général : Aucun effet significatif ou danger critique.

carcinogénicité : Aucun effet significatif ou danger critique.

Mutagénicité : Aucun effet significatif ou danger critique.

tératogénicité : Aucun effet significatif ou danger critique.

effets sur le développement : Aucun effet significatif ou danger critique.

Effets sur la fertilité : Aucun effet significatif ou danger critique.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë estime les effets

Indisponible.

Section 12. Informations écologiques

Toxicité

Indisponible.

Persistance et dégradabilité

Indisponible.

Potentiel bioaccumulatif

Nom du produit /	LogP _{ow}	BCF	Potentiel
Le 1,2-benzènedicarboxylique acide, des esters d'alkyle di-C9-11-ramifié, en C10-riche	8,8	0,1	faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de partage sol / eau (K_{oc}) : Indisponible.

D'autres effets indésirables : Aucun effet significatif ou danger critique.

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination : La production de déchets doit être évitée ou réduire autant que possible. L'élimination de ce produit, des solutions et des sous-produits doivent en tout temps se conformer aux exigences de la protection de l'environnement et de la législation de l'élimination des déchets et des exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par une entreprise d'élimination des déchets. Les déchets ne doivent pas être mis au rebut à l'égout non traitées à moins entièrement conforme aux exigences de toutes les autorités compétentes. Déchets d'emballage doivent être recyclés. Incinération ou enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage est impossible. Ce matériau et son récipient doivent être éliminés de manière sûre. Il faut prendre soin lors de la manipulation des conteneurs vides non nettoyés ou rincés. conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification DOT	Classification TDG	IMDG	IATA
numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.

Précautions particulières pour l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur:** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. Veiller à ce que les personnes transportant le produit de savoir quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac conformément à l'annexe : Indisponible.

II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Section 15. Informations réglementaires

règlements fédéraux des États-Unis : **TSCA 8 (a) CDR exemption Exempt / partielle:** Non déterminé Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Clean Air Act Section 112 (b) les polluants atmosphériques dangereux (HAP) : Non listé

Clean Air Act Section 602 substances de la classe I : Non listé

Clean Air Act Section 602 substances de la classe II : Non listé

DEA Liste I des produits chimiques (précurseurs chimiques) : Non listé

DEA Liste des produits chimiques (I __gVirt_NP_NNS_NNPS<__ Essential Chemicals) : Non listé

SARA 302/304**Composition / Information sur les composants**

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 304 RQ : N'est pas applicable.

SARA 311/312

Classification : Risque immédiat (aigu)

Composition / Information sur les composants

prénom	%	Risque d'incendie	Relâchement soudain de pression	Réactif	Risque immédiat (aigu)	Différée (chronique) dangereux pour la santé
l'acide 1,2-benzènedicarboxylique, des esters d'alkyle ramifiés diC9-11, C10 riche	≥75 - <90	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.

Réglementations d'État

Massachusetts : Aucun des composants sont répertoriés.

New York : Aucun des composants sont répertoriés.

New Jersey : Les composants suivants sont répertoriés: huile minérale (BRUTE et LÉGÈREMENT TRAITÉS)

Pennsylvanie : Aucun des composants sont répertoriés.

Section 15. Informations réglementaires

Proposition 65 de Californie.

ATTENTION: Ce produit contient un produit chimique connu dans l'état de Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres troubles de la reproduction.

nom des composants	Cancer	Reproducteur	Aucun niveau de risque important	niveau de dose maximum acceptable
l'acide 1,2-benzènedicarboxylique, des esters d'alkyle ramifiés diC9-11, C10 riche	Non.	Oui.	Non.	Oui.

Listes internationales

Inventaire national

Australie	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Canada	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Chine	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
L'Europe	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Japon	: Au moins un composant ne figure pas.
Malaisie	: Non déterminé.
Nouvelle-Zélande	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Philippines	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
République de Corée	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Taiwan	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Section 16. Autres informations

Procédure employée pour déterminer la classification

Classification	Justification
Irrit Eye. 2B, H320	Méthode de calcul

Histoire

Date d'édition / Date de
révision Version

:: 1

Des abréviations

: ATE = estimation de toxicité aiguë
 FBC = Facteur de bioconcentration
 SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA = Association internationale du transport aérien CVL = conteneurs en vrac intermédiaires IMDG = marchandises dangereuses par le Protocole de 1978. (« MARPOL » = pollution marine) NU = Nations Unies 19/05/2015
 Code maritime international LogK_{ow} = coefficient de partage octanol / eau

MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973 telle que modifiée

 Indique l'information qui a changé depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucune de ses filiales, assume toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document.

La détermination finale de la convenance de tout matériel est la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent.